

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 03 mars 2020

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, GROSDEMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou (donne procuration à GROELL Geneviève), WELKER-JENN Caroline, RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation du compte rendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 17 décembre 2019.

2) Organisation du temps scolaire – Rentrée 2020/2021.

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, adjointe en charge du dossier. Un courrier émanant de l'inspection académique a été adressé au directeur d'école ainsi qu'à la mairie aux alentours de la mi-janvier 2020, demandant d'arrêter l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, le retour de la semaine de quatre jours a été reconduite. Le temps de travail étant de six heures journalières avec un total de quatre jours par semaine.

Dans un premier temps le conseil d'école doit donner son avis sur cette organisation avant la mi-février. En raison des contraintes de calendrier, le prochain conseil d'école n'aura lieu qu'après les congés d'hiver. Compte tenu de celles-ci, le directeur d'école nous informe par courrier avoir adressé un courriel à chaque membre du conseil d'école, en leur demandant leur avis concernant l'organisation du temps scolaire. Tous les membres ont répondu positivement afin de maintenir l'organisation existante à savoir quatre jours par semaine scolaire.

Après différents échanges et en s'appuyant sur l'avis des membres du conseil d'école, le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la reconduction de la semaine de quatre jours lors de la rentrée prochaine.

3) Personnel communal.

Le maire informe le conseil municipal que l'agent en charge de la direction du périscolaire ainsi qu'au poste d'ATSEM à l'école maternelle sera prochainement en congé de maternité. Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, adjointe. Elle informe que le congé de maternité débutera probablement à compter du 1er juin et jusqu'au 5 octobre 2020. Celui-ci sera éventuellement prolongé d'un congé parental allant jusqu'au 31 décembre 2020. Une réunion avec les différents agents communaux intervenant déjà au niveau du périscolaire et à l'école maternelle a déjà eu lieu. Il en ressort que les agents actuellement en place sont prêts à modifier et augmenter leurs temps de travail. Toutefois le recrutement a été nécessaire aussi bien pour le poste périscolaire qu'ATSEM. En sachant qu'il sera impératif que cette personne dispose du CAP Petite enfance et/ou du BAFA. Il est bien entendu que cette personne remplaçante disposera d'un contrat à durée déterminée afin de pallier à l'absence de l'agent en congé de maternité. Pendant cette période la direction du périscolaire sera assurée par Mme Marilyne Anchisi.

4) Projet LEADER plan de financement – Sauna finlandais.

Le maire explique que le comité de programmation se réunira aujourd'hui. Afin de finaliser la demande d'aide, il est nécessaire de compléter la rubrique dépenses prévisionnelles. En effet le montant prévisionnel des dépenses pour la réalisation du sauna s'élève à 28 521.80 € H.T. Lors que le comité aura émis son avis, un courrier nous sera adressé afin de nous communiquer le retour final.

5) Communications.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droits de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 8 janvier 2020 par Maître Hassler Frédéric, notaire à Wittelsheim.

Propriétaire : Consorts Welker

Parcelles : n° 1, 190/3 section n° 5 d'une contenance de 7 hectares 03 ares 41 ca au lieudit « Baeselbach»

Prix : 68 000,00 €

Acquéreurs : Mme et Mr Jenn Baptiste

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 10 janvier 2020.

- b) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 15 janvier 2020 par Maître Hertfelder Daniel, notaire à Thann.

Propriétaire : SCI LE BOURBACH

Parcelle : n° 298/74 section n° 2 d'une contenance de 12 ares 04 ca au lieudit « Grut»

Prix : 57 000,00 €

Acquéreurs : Mme Marino Lorena et Mr Ghilardi Chris

La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 20 janvier 2020.

Fibre optique

Le maire explique que lors du conseil communautaire du 29 février, ce point a été à l'ordre du jour. Pour notre commune, le réseau actuel est fragilisé en raison de sa vétusté.

Matériel technique – plaque vibrante

Comme évoqué lors d'une réunion maire et adjoints, il est suggéré à l'assemblée d'acquérir une plaque vibrante pour le service technique. Différents devis ont été soumis, l'offre retenue la plus intéressante s'élève à 1 834.82 € TTC.

Avancement des travaux

La 1^{ère} tranche de travaux d'aménagement de voirie pour desservir la zone AUa au lieudit « Binet » a été achevée au courant du 4^o trimestre 2019. La phase de consultation auprès des entreprises pour la 2^{ème} tranche de travaux est prévue au courant du mois d'avril.

Dans la partie haute de la rue St-Michel, des travaux de pose de bordures seront également réalisés par l'équipe technique avant la période estivale.

La pose de la barrière à l'aire de jeux par la Sté Elagage et Paysage de Vieux-Thann est programmée pour le mois de mai.

6) Divers.

Fête du verger

La 1^{ère} fête du verger communal qui a eu lieu le 7 octobre 2018 a connu un réel succès. Cette manifestation sera reconduite cette année à la même période.

Remerciements

A l'occasion de cette dernière réunion municipale de ce mandat électoral, le maire souhaite remercier l'ensemble de l'équipe pour son engagement et dévouement durant ces six dernières années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h.